

**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental  
DCPu 02-2023

## ARRETE

### **PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE LA CONSULTATION RELATIVE A DES PRESTATIONS D'AUDIT CONVENTION CADRE AGRICULTURE ENVIRONNEMENT ET CONVENTION CAPTAGES PRIORITAIRES DE 2018-2022**

**(AFFAIRE 22S0377)**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu les articles R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne le 10 janvier 2023 pour des prestations d'audit Conventions (affaire 22S0377) qui prévoyait une date de remise d'offre le 15/02/2023 à 13 H 00
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre pour cette consultation,
- Sur proposition de Madame Isabelle GODEFROY-DELOBEL, Responsable du Service Moyens généraux et Agriculture à la Direction de la Commande publique et de Monsieur Yan CHASSERIO, Responsable du Pôle Agriculture et Forêt,

## D E C I D E

**Article 1 :** De ne pas donner suite pour infructuosité (absence d'offre) de la consultation relative à des prestations d'audit Conventions.

**Article 2 :** Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle procédure selon l'article R2122-2 3° du Code de la commande publique.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le **15 MAI 2023**



Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél.: marchespublics@landes.fr